

AFFAIRE N°24/6 - Modification de la répartition de crédits effectuée en 1975 pour la modernisation des chemins ruraux.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du plan de soutien de l'économie, la Ville de Saint-Denis a bénéficié d'un prêt C.R.A.M.R. de 1 000.000,00 de francs au titre de la voirie - modernisation de certains chemins ruraux.

Cette opération a été rattachée au Budget par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 1975 - Affaire N°24/3, et répartie comme ci-dessous :

- Chap.901 - Art. 233-57 - Aménag.ruelle Bourbon.....250 000,00
- Chap.901 - Art.233 - 58- Aménag.Chemin Dambreville.....150 000,00
- Chap.901 - Art. 233- 61- Aménag.Chemin Canal.....270 000,00
- Chap.901 - Art. 233-62 - Aménag. Chemin Apavou.....330 000,00

Soit : 1 000.000,00

Or, il s'avère que cette répartition ne correspond plus à la réalité. En conséquence, il y a lieu de modifier cette répartition de la façon suivante :

- Art.233-57 - Chemin Bambou ou des Anglais..... 447.300,00
- Art.233-58 - Chemin Dambreville..... 115.000,00
- Art.233-61 - Chemin Canal..... 170.000,00
- Art.233-62 - Chemin Apavou..... 267.700,00

1 000.000,00

Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

96

*Pour le Maire et par délégation*  
*A. Desbrières des Finances*  
*et des Collectivités locales*  
*Signé: Paul PASTOR*  
*Pour copie conforme*  
*St. Denis le 17 février 1977*  
*Le Chef de Bureau délégué:*  
*J. LACOSTE*